



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 4196

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessité d'augmenter les capacités d'accueil pour les jeunes adultes qui vivent un handicap lourd. Il semblerait que cette situation relève à présent de l'urgence après la récente décision du conseil d'Etat d'annuler la circulaire du 27 janvier 1995 relative au maintien des jeunes handicapés au-delà de l'âge de vingt ans dans les établissements d'éducation spéciale. Ce maintien jusqu'à présent possible lorsque aucune place n'était disponible dans un établissement pour adultes handicapés. Inquiet des conséquences de cette décision, il lui demande ce qu'elle envisage de mettre en oeuvre pour améliorer l'accueil des jeunes adultes handicapés.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4196

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3264

Question retirée le : 9 février 1998 (Retrait pour cause de question identique)